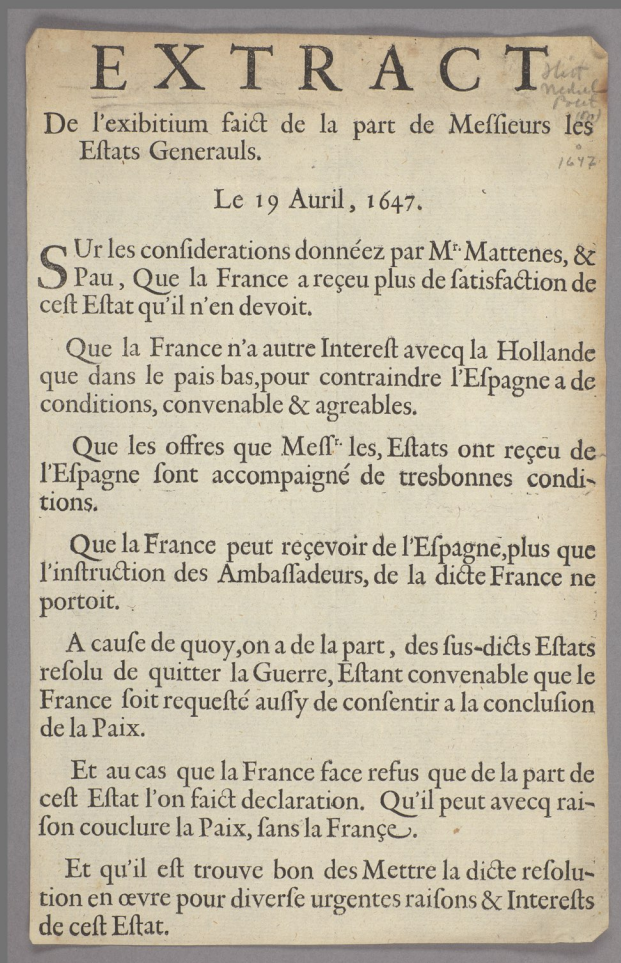


Extract de l'exhibitium faict de la part de messieurs ...



Tryck // / I25 B I4 c Br. 1647 Extract

Tillkomstår <S.a.>
Digitaliserad år 2019



National Library
of Sweden

EXTRACT

De l'exhibitum faict de la part de Messieurs les
Estats Generauls.

Le 19 Auril, 1647.

Sur les considerations donneez par M^r. Mattenes, & Pau, Que la France a receu plus de satisfaction de cest Estat qu'il n'en devoit.

Que la France n'a autre Interest avecq la Hollande que dans le pais bas, pour contraindre l'Espagne a de conditions, convenable & agreables.

Que les offres que Mess^r. les, Estats ont receu de l'Espagne sont accompaigné de tresbonnes conditions.

Que la France peut recevoir de l'Espagne, plus que l'instruction des Ambassadeurs, de la dicte France ne portoit.

A cause de quoy, on a de la part, des sus-dicts Estats resolu de quitter la Guerre, Estant convenable que le France soit requesté aussy de consentir a la conclusion de la Paix.

Et au cas que la France face refus que de la part de cest Estat l'on faict declaration. Qu'il peut avecq raison couclure la Paix, sans la France.

Et qu'il est trouve bon des Mettre la dicte resolution en œvre pour diverse urgentes raisons & Interests de cest Estat.

*Hist
medul
pout
(1647)
1647*

DECLARATION

Les Doyens, Prévosts, & autres Eclésiastiques de la ville de Paris, Messieurs les
Estatz Generaux.

Le 19 Avril, 1647.

Sur les considerations donnees par M. Marquis &
Par, Que la France a receu plus de satisfaction de
cest Estat qu'il n'en devoit.

Que la France n'a autre Interet avec la Hollande
que dans le pais bas pour contraindre l'Espagne de
conditions convenables & agréables.

Que les offres que Mess. les Estats ont receu de
l'Espagne sont accompagnées de tresbonnes condi-
tions.

Que la France peut recevoir de l'Espagne plus que
l'instruction des Ambassadeurs de la dicte France ne
portoit.

A cause de quoy on a de la part, des sus-dits Estats
resolu de quitter la Guerre, Estant convenable que la
France soit requise aully de consentir a la conclusion
de la Paix.

Et au cas que la France face refus que de la part de
cest Estat l'on feroit declaration. Qu'il peut avec sa-
son conclure la Paix sans la France.

Et qu'il est trouve bon des Meurs la dicte resolu-
tion en avoir pour divers raisons & Interests
de cest Estat.